

## COMPTE-RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le quinze Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick, Maire.

**Présents** : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERÉ Evelyne, LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MM : MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge.

**Absent(s) ayant donné procuration** : MM : BERTHELOT Denis à M. CHOFFY Patrick, DRAPPIER Ludovic à Mme DARGERÉ Evelyne, MARTIN Englebert à Mme LEBLOND Valérie.

**Absent(s)** : M. BLOT Bernard.

**A été nommée secrétaire** : Mme DARGERÉ Evelyne.

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

**Date de la convocation** : 09/06/2022 - **Date d'affichage** : 09/06/2022.

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Sous-Préfecture le 16/06/2022 et publication ou notification du 16/06/2022.

**Début de séance 18h – Fin de séance 18h30.**

---

### SOMMAIRE

- BATIMENT PUBLIC - VALIDATION AVANT PROJET DEFINITIF (APD) ET ESTIMATIF DU BUDGET TRAVAUX
- BATIMENT PUBLIC - PERMIS D'AMENAGER

---

### 2022-28 - BATIMENT PUBLIC - VALIDATION AVANT PROJET DEFINITIF (APD) ET ESTIMATIF DU BUDGET TRAVAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet définitif (APD) remis par l'architecte le 7 juin 2022 ainsi que l'estimation du budget des travaux s'élevant à 1 774 000 € HT. Après analyse, l'APD et le budget estimatif des travaux sont validés.

Monsieur le maire précise cependant que le montant estimatif n'intègre pas :

- les équipements de l'office de la salle polyvalente (réfrigérateur double, congélateur, table basse chauffe assiette, étuve à 90 °, table à induction et hotte aspirante). Seules les alimentations seront prévues.
- les éventuels panneaux photovoltaïques en toiture. Une option sera intégrée dans la consultation afin de permettre la mise en place ultérieure, une fois le prestataire retenu.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Maire à signer le permis de construire et à le déposer avant la fin du mois de juin 2022.
- **VALIDE** le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 1 774 000 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation travaux en septembre 2022.

*A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)*

## **2022-29 - BATIMENT PUBLIC - PERMIS D'AMENAGER**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment public comprenant la future mairie et une salle polyvalente, un permis de construire sera déposé fin juin 2022. Monsieur le Maire indique qu'au titre de la réalisation du lotissement du Bourg pour lequel un permis d'aménager sera déposé, il sera nécessaire de procéder à la réalisation des réseaux nécessaires au raccordement du futur lotissement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **S'ENGAGE** à réaliser les réseaux nécessaires au raccordement du futur lotissement.

*A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)*



En mairie, le 16/06/2022

Le Maire  
Patrick CHOFFY